e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 23/11/2026

Création d’une station-service

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d’activité	Energie
Sous secteur d’activité	Production et distribution d'électricité et de gaz
Formes juridique	SA SAS
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non disponible
Délai de délivrance	Non disponible
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	
Périodicité de renouvellement	Non disponible
Renouvellement soumis à inspection	Non disponible
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non disponible
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non disponible
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non disponible
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non disponible
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Non disponible

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
Structure	Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)
Autorité émettrice	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
Situation géographique	Immeuble SCIAM, 5ème étage 63 Avenue Marchand BP V 42 Abidjan
Tél.Fixe	+225 27 20 21 38 71 +225 27 20 21 42 46
Adresse Mail	info@dgh.ci
Site Internet	www.dgh.ci

Pièces à fournir

I. Dossier , 1. La demande d'autorisation de création adressée au Ministre ; 2. Le justificatif économique et social du projet ; 3. Le détail des investissements projetés ; 4. Les plans de masse et de la situation détaillée et côtés, de façade du bâtiment, des réseaux divers, d'implantation générale, d'ensemble mentionnant les trois points de vente les plus proches, du bassin de décantation de la baie de lavage ; 5. L'extrait topographique ; 6. Les copies des certificats d'épreuve des réservoirs II. Dossier 1. Pièces à fournir pour l'obtention du Permis de Construire III. Dossier ,1. 2. 3. 4. 5.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non disponible
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non disponible

Documents à télécharger